



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diplômes

Question écrite n° 871

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations que suscite le risque de disparition d'un diplôme de type master 1 et 2 « action gérontologique et ingénierie sociale » (AGIS) de l'université de Provence. La direction générale de l'enseignement supérieur a rejeté le renouvellement de ce diplôme, alors que le master AGIS s'inscrit parfaitement dans la réforme des universités et qu'il est bâti sur le mode de l'alternance depuis dix-huit ans, avec un taux d'insertion des diplômés de 70 % dans les six mois du diplôme et de 100 % avant un an, tant en formation initiale qu'en reconversion. Cette formation est de surcroît en adéquation avec les politiques publiques de la vieillesse et du handicap, alors que la loi sur l'autonomie est annoncée pour l'année 2013. Il lui demande la réponse que le Gouvernement entend apporter pour le nécessaire maintien de cette formation.

Texte de la réponse

L'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a évalué le master « Action gérontologique et ingénierie sociale » dans le cadre du processus de contractualisation de l'université Aix Marseille, évaluation très mitigée venant confirmer l'évaluation faite au contrat précédent. Cette formation a fait l'objet de recommandations sur différents points importants : composition de l'équipe pédagogique (peu d'enseignants-chercheurs), conception des unités d'enseignement, appui recherche (cohérence des axes de recherche des laboratoires et objectifs de la formation). Or, même pour une formation à vocation directement professionnelle, le ministère ne peut négliger la qualité de la formation académique requise au niveau du master. Le principal atout de cette formation est son taux déclaré d'insertion professionnelle, soit 100 %. C'est pour tenir compte de ce point que dans le cadre de la procédure de contractualisation, la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) a proposé au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) de prolonger l'habilitation existante d'un an afin de permettre à l'université de produire un bilan exhaustif de cette formation tant quantitatif que qualitatif en fournissant notamment pour l'insertion professionnelle, la nature des emplois occupés. Suite à l'examen positif des éléments fournis par l'université dès le mois de mai 2012, la DGESIP a proposé au CNESER du 22 mai 2012 un avis favorable concernant cette formation. Le master « Action gérontologique et ingénierie sociale » a donc été habilité pour six ans dans la structuration existante, soit la durée du contrat 2012-2017.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 871

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4389

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6159